

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 11 juin 2012 modifiant l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien

NOR : AFSR1230349A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;
Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;
Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien ;
Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien ;
Vu l'arrêté du 27 avril 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien ;
Vu l'arrêté du 15 septembre 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien ;
Vu l'arrêté du 28 février 2012 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien au titre du d du 3° de l'article D. 1443-36-I (Représentants des collectivités territoriales) : M. Roland ROBERT, titulaire, et M. Jean-Claude LACOUTURE, suppléant, désignés par l'Association des maires de France.

Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé des affaires sociales et de la santé.

Fait le 11 juin 2012.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*
MARISOL TOURAINE